

Bruxelles, le 22 février 2019
(OR. en)

6553/19

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0074(COD)**

**CODEC 468
PECHE 72**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant un plan pluriannuel pour les stocks pêchés dans les eaux occidentales et les eaux adjacentes ainsi que pour les pêcheries exploitant ces stocks, modifiant les règlements (UE) 2016/1139 et (UE) 2018/973 et abrogeant les règlements (CE) n° 811/2004, (CE) n° 2166/2005, (CE) n° 388/2006, (CE) n° 509/2007 et (CE) n° 1300/2008 (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

1. Le 23 mars 2018, la Commission a transmis au Conseil la proposition visée en objet¹, fondée sur l'article 43, paragraphe 2 du TFUE.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 19 septembre 2018².
3. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 12 février 2019. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil³.

¹ Doc. 7245/18.

² JO L 440 du 6.12.2018, p. 171.

³ Doc. 6208/19.

4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer que le Conseil:
- approuve, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Parlement européen, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 78/18;
 - décide d'inscrire au procès-verbal de cette session la déclaration figurant à l'addendum 1 à la présente note et de la publier au Journal officiel de l'Union européenne avec l'acte législatif;
 - décide de faire inscrire au procès-verbal de cette session les déclarations figurant à l'addendum 2 de la présente note.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Une fois signé par le président du Parlement européen et le président du Conseil, l'acte législatif sera publié au Journal officiel de l'Union européenne.
